RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

INTRODUCTION

vec 60 ans d'existence, le Fonds social européen (FSE) est le plus ancien des cinq fonds européens structurels et d'investissement (FESI). A ses débuts, le dispositif servait à verser une allocation de reconversion aux travailleurs des secteurs en restructuration et aide à la réinstallation des chômeurs ayant quitté leur région pour trouver du travail ailleurs. Depuis la mondialisation de l'économie et l'avènement de la société de l'information, le fonds se concentre essentiellement sur la formation, la création d'emplois et la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Avec un budget global actuel de 83 milliards d'euros, il contribue largement à gommer les inégalités et « à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive ».

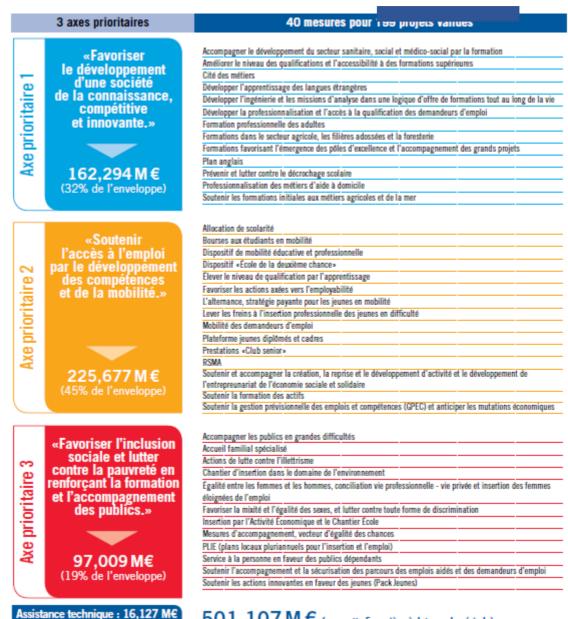
Le FSE est administré selon des programmes cycliques de 7 ans. Entre 2007 et 2013 en France, le FSE a soutenu plus de 65 000 projets qui ont profité à 6,8 millions de personnes avec 64% de sorties positives (participants ayant accédé à un emploi ou une formation, fondé une entreprise...). Dans un contexte de crise économique qui favorise la montée du chômage et de la pauvreté, il est prévu d'améliorer la situation d'ici 2020.

Pour la programmation actuelle qui couvre la période 2014-2020, l'enveloppe allouée à la France est de 6 milliards d'euros (contre 4,5 milliards précédemment) dont 516.8 millions pour La Réunion (sur un total de 1,2 milliard dédié aux territoires d'outre-mer). Ces fonds sont alloués au programme opérationnel FSE 2014-2020 au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi », approuvé par décision de la Commission Européenne le 12 décembre 2014.

La prolongation du programme national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes » (IEJ) a entraîné une réduction du programme FSE Réunion d'un montant de 15,7 millions euros redéployés sur le programme national IEJ dont bénéficie également le territoire de La Réunion. Ce budget n'est en effet pas perdu pour le territoire car il est dirigé vers un public jeune, sans formation ni emploi sur le territoire réunionnais. L'enveloppe du programme opérationnel FSE Réunion a été ramenée en conséquence à 501,1 millions d'euros. Le Comité de suivi du 09 novembre 2017 a approuvé cette modification du programme qui amplifie l'action communautaire sur le territoire.

Afin de constater les effets concrets du FSE sur le territoire de La Réunion, une liste reprenant tous les projets cofinancés depuis 2014 est disponible sur le site www.fse.re.

RAPPEL DE LA STRUCTURATION DU PO FSE LA REUNION 2014-2020



501,107 M € (maquette financière à date sur la période)

ETAT D'AVANCEMENT PAR AXE PRIORITAIRE EN DATE DU 31/12/2018.

Axe prioritaire 1 : Favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante.



CHIFFRES-CLES SUR L'AVANCEMENT DE L'AXE 1

Montant total des opérations programmées	Cofinancement apporté par le FSE	Taux de programmation de l'axe	Nombre de participants ayant bénéficié d'une intervention du FSE
91.9 millions d'€	73,5 millions d'€	45%	27 961 participants

Les objectifs généraux recherchés à travers le cofinancement de projets sur cet axe sont :

- d'intensifier la prévention du décrochage scolaire des jeunes repérés à risques ;
- d'obtenir une population active plus qualifiée et à l'employabilité améliorée.

Dans ce cadre, les interventions du FSE visent plus précisément deux objectifs spécifiques :

- prévenir les sorties prématurées du système scolaire (OS 1.1) ;
- augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité (OS 1.2).

80 projets ont été programmés au titre de cet axe sur les mesures suivantes :

- prévention et lutte contre le décrochage scolaire ;
- améliorer le niveau des qualifications et l'accessibilité à des formations supérieures ;
- Cité des métiers ;

- formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets;
- accompagnement et développement du secteur sanitaire, social et médico-social par la formation
- Soutien aux formations initiales aux métiers agricoles et de la mer ;
- développement de l'ingénierie et des missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie;
- développement de la professionnalisation et de l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi;
- formation professionnelle des adultes ;
- développement de la pratique de la langue anglaise par la population réunionnaise éloignée de l'emploi (Plan anglais);
- soutien aux formations dans le secteur agricole, les filières adossées (transformation agroalimentaire, travaux paysagers, services en milieu rural ...) et la foresterie.

Axe prioritaire 2 : Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité.



CHIFFRES-CLES SUR L'AVANCEMENT DE L'AXE 2

Montant to opérati program	ons	Cofinancement apporté par le FSE	Taux de programmation de l'axe	Nombre de participants ayant bénéficié d'une intervention du FSE
188.7 milli	ons d'€	150.3 millions d'€	67%	53 660 participants

Les objectifs généraux recherchés à travers le cofinancement de projets sur cet axe sont :

- augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi par l'accroissement des compétences dans les domaines d'activité porteurs;
- augmenter le nombre de départs en mobilité formative ou d'emploi ;
- augmenter les recrutements de jeunes en contrat d'apprentissage sur des secteurs adaptés au contexte économique local;
- augmenter le nombre de jeunes repérés par les services de suivi et d'appui et bénéficiant d'un accompagnement renforcé;
- créer de nouveaux employeurs et de nouveaux emplois en renforçant la dynamique entrepreneuriale par l'appui à la création de nouvelles entreprises, de nouvelles formes d'entreprenariat et en favorisant la consolidation, la reprise, et la transmission des entreprises existantes :
- améliorer la compétitivité des actifs en facilitant le maintien en emploi par l'apport d'une formation tout au long de la vie.



Dans ce cadre, les interventions du FSE visent plus précisément quatre objectifs spécifiques :

- augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité (OS 2.1);
- augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi (OS 2.2);
- augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois (OS 2.3);
- augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi (OS 2.4).

89 projets ont été programmés sur les mesures suivantes :

- favoriser les actions axées vers l'employabilité par le réapprentissage et la maîtrise des savoirs fondamentaux;
- prestations « club séniors » ;
- plateforme jeunes diplômés et cadres ;
- allocation de scolarité;
- bourses aux étudiants en mobilité;
- l'alternance, stratégie payante pour les jeunes en mobilité ;
- mobilité des demandeurs d'emploi ;
- Ecole de la Deuxième Chance;
- RSMA (Régiment du service militaire adapté) ;
- élever les niveaux de qualification par l'apprentissage ;

- lever les freins à l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés ;
- soutenir et accompagner la création, la reprise et le développement d'activités et le développement de l'entreprenariat de l'économie sociale et solidaire;
- soutenir la GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) et anticiper les mutations économiques;
- soutenir la formation des actifs en lui permettant de rester compétitive et de se maintenir sur le marché du travail.

Axe prioritaire 3 : Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics.



CHIFFRES-CLES SUR L'AVANCEMENT DE L'AXE 3

Montant total des opérations programmées	Cofinancement apporté par le FSE	Taux de programmation de l'axe	Nombre de participants ayant bénéficié d'une intervention du FSE
33.2 millions d'€	26.6 millions d'€	27%	11 629 participants

L'objectif général recherché à travers le cofinancement de projets sur cet axe est d'augmenter le nombre de personnes mobilisées dans un parcours d'insertion (sociale et professionnelle).

51 opérations de cet axe ont été programmées sur les mesures suivantes :

- accompagnement des personnes en difficulté, vecteur d'égalité des chances ;
- soutenir des actions innovantes en faveur des jeunes ;
- soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des emplois aidés et demandeurs d'emploi;
- actions de lutte contre l'illettrisme ;
- chantiers d'insertion dans le domaine de l'environnement ;
- P L I E (Plans locaux pour l'insertion et d'emploi);

- accompagnement de public en grandes difficultés ;
- promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, conciliation de la vie professionnelle et privée et insertion des femmes éloignées de l'emploi ;
- favoriser la mixité et l'égalité des sexes et lutter contre toute forme de discrimination.